Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_025-DE

Morlaix Communauté
Séance du lundi 9 février 2026
Délibération D26-025

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni en salle Armor de l'espace du Roudour à Saint-Martin-des-Champs, sous la présidence de de Monsieur Jean-Paul Vermot, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 27 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de membres titulaires présents : 41
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de représentations : 0
Nombre de votants : 45

Secrétaire de séance : Valérie Scattolin

Étaient présents : **Carantec** : Nicole Ségalen-Hamon, Alban Le Roux **Garlan** : Joseph Irrien **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** Jean-Marc Le Berr **Lannéanou** : Hervé Saint-Jalm **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Jean-René Péron **Locquénolé** : Francis Lebrault **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Yvon Laurans, Laëtitia Abily, David Guyomar, Nathalie Barnet, André Laurent, Jean-Charles Pouliquen, Marie Gallouédec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Nolwenn Malengreau **Plouégat-Guerrand** : Renaud de Clermont-Tonnerre **Plouégat-Moysan** : François Girotto **Plouézoc'h** : Brigitte Mel **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Hervé Le Ruz **Plougonven** : Bernadette Auffret **Plouigneau** : Joëlle Huon, Roger Héré, Odette Colas **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Monique Nedellec **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Martine Gireault, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Jean-Marc Le Berr **Morlaix** : Sabine Duval-Arnould à Jean-Charles Pouliquen ; **Plourin-lès-Morlaix** : Morgane Bicrel à Guy Pennec **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski à Aude Goarnisson

Était représenté : /

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Guerlesquin :** Eric Cloarec **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Locquirec** : Gwénolé Guyomarc'h **Plougonven** : Jean Laurent Hamon **Plouigneau** : Johny Delépine.

Participation de Morlaix Communauté à la création du Kalon Menez Are

Projet de territoire Trajectoire 2030
Orientation stratégique n°15 "Accueillir et aider les porteurs de projets"

Rapporteur : Nathalie Bernard

Le Kalon Menez Are (KMA) est un projet de circuit d'itinérance structurant sur 100 km au cœur des Monts d'Arrée, réalisable en quelques jours. Porté par le Comité Départemental de la Fédération Française de Randonnée Pédestre, ce dernier en a délégué la maîtrise d'ouvrage au Parc Naturel Régional d'Armorique (PNRA).

Le Kalon Menez Are vise l'homologation en GRP®.

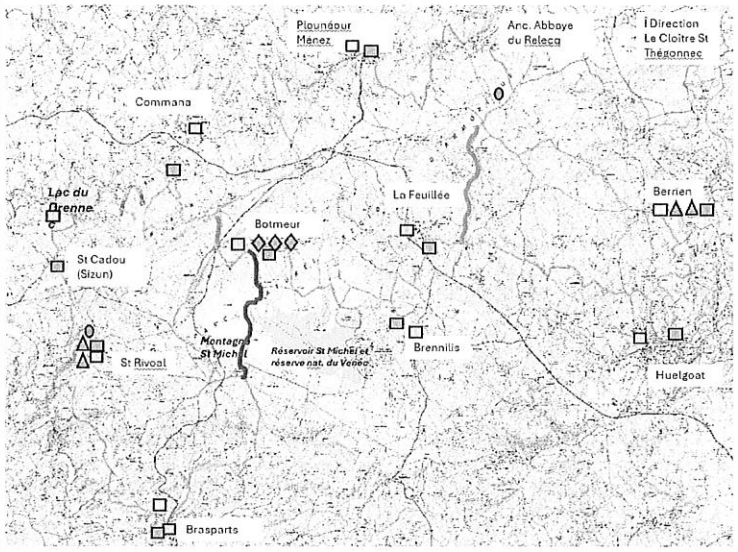
Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_025-DE

Dotée d'objectifs de développement économique et de préservation des espaces naturels, cette initiative vise aussi à co-construire, avec différents partenaires et acteurs du territoire, publics et privés, une offre touristique de randonnée itinérante adaptée aux attentes des clientèles actuelles.

Le profil de l'itinéraire offre la perspective de découvrir la pratique de la randonnée en itinérance avec la possibilité de réaliser l'ensemble du circuit en une fois (environ 5 jours) ou en deux ou trois fois via des variantes de tracé.

Retenu en 2020 au dispositif régional « Sites d'exception naturels et culturels », ce projet bénéficie du partenariat des acteurs institutionnels et locaux de la randonnée et du tourisme : Région Bretagne (service tourisme) et Comité régional du Tourisme ; Département du Finistère (services Randonnée et Espaces naturels sensibles) et Agence départementale d'attractivité Tout commence en Finistère ; Comité départemental de la Fédération française de randonnée pédestre ; 3 Communautés de communes et 10 communes ; 2 Destinations touristiques et 3 Offices de tourisme.

Tracé du Kalon Menez Are et équipements de matérialisation du circuit – *MAJ été 2025*



Le profil de l'itinéraire emprunte des sections de circuits de petite randonnée, de grande randonnée de Pays (GRP® Morlaix & Monts d'Arrée) et de grande randonnée (GR®37) existants. Des équipements au service de ses usagers seront déployés sur son parcours : totems d'identification, panneaux d'information, bornes balises directionnelles, cabanes étapes et plateformes campeurs.

Morlaix Communauté a pris part aux instances de pilotage et de suivi du projet, et est amenée à participer au financement des équipements relevant de sa compétence (panneaux, totems, poteaux flèches, bornes, balises), déduction faite des subventions régionales.

Au regard de ses compétences, Morlaix Communauté s'engage notamment à :

- Acquérir, poser et entretenir les équipements nécessaires à la matérialisation de l'itinéraire et d'information aux randonneurs ;
- Aider le maître d'ouvrage à la recherche des autorisations de passage auprès des propriétaires fonciers ;
- Aider le maitre d'ouvrage à la recherche d'itinéraires de déviations, temporaires ou définitives, en cas de besoin (suite intempéries, à la suite d'un refus d'autorisation de passage sur propriété) et tenir informés les habitants via ses outils d'information habituels ;
- Participer à la rédaction des supports d'information et de valorisation de l'itinéraire communs aux partenaires, notamment le livret d'itinérance ;

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_025-DE

- Participer à la diffusion des supports d'information du Kalon Menez Are et de l'information relative au Kalon Menez Are auprès de ses publics ;
- Participer au groupe technique Foncier animé par le service Randonnée du Département, lorsque le territoire est concerné ;
- Participer aux réunions du comité de pilotage puis du comité d'itinéraire.

Conformément à la répartition des compétences locales, la commune de Plounéour-Ménez demeure compétente pour l'entretien de l'itinéraire Kalon Menez Are.

Le plan de financement mobilise une intervention prévisionnelle de Morlaix Communauté à hauteur de 2 424 €, inclue à la préparation budgétaire 2026, et s'établit comme suit :

	Coût total TTC	*Reste à charge Morlaix Communauté (30%) par pièce*	Reste à charge Morlaix Communauté - total
Élément identitaire « totem d'identification itinéraire KMA commune étape »	1 970 €	*591 €*	591 €
Supports d'information « étape itinérance »	700 €	*210 €*	210 €
Bornes balises avec gravure KMA	990 €	*59 €*	297 €
Plaques d'information progression itinérance (2 x Plounéour + 2 x Le Cloitre + 2 x Abbaye)	180 €	*9 €*	54 €
Flèches additionnelles sur poteaux existants avec prise en compte co financement "KMA" (base devis 2 lignes)	800 €	*24 €*	240 €
2 poteaux et 8 flèches commandés par le PNRA mais pris en charge par Morlaix Communauté (renouvellement d'existant)	1 032 €		1 032 €
Total	**5 672 €**	**1 925 €**	**2 424 €**

Ces dispositions sont précisées dans deux conventions, l'une financière, l'autre partenariale, annexées à la présente.

Vu l'avis favorable de la commission Economie-Tourisme-Commerce du 20 janvier 2026 ;

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver les modalités de participation de Morlaix Communauté à la création du Kalon Menez Are,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions relatives au projet.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance,
Valérie Scattolin

Le Président,
Jean-Paul Vermot

MORLAIX communauté BRO MONTROULEZ